

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES DÉLIBÉRATIONS

Comité syndical du 9 juillet 2025

Délibération de référence	Objet
20250709P3MS_0	Désignation des secrétaires de séance
20250709P3MS_1	Rapport d'activités 2024
20250709P3MS_2	Marché de travaux

Collège autopartage

Délibération de référence	Objet
20250709P3MS_3	Attribution Marché BRE 2025-2028
20250709P3MS_4	Station Mouv'nGO

Collège AOM

Délibération de référence	Objet
20250709P3MS_5	Vélobus
20250709P3MS_6	Plan d'actions des modes actifs et son financement
20250709P3MS_7	Actualisation gamme tarifaire illyGO 20250901

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Comité syndical du 9 juillet 2025

Le comité syndical du Pôle Métropolitain Mobilités Le Mans-Sarthe a été convoqué le 30 juin 2025 pour la séance du 9 juillet 2025 qui s'est déroulée en présentiel, à CONLIE, au Pôle intercommunal à 17h00.

Le comité syndical du Pôle Métropolitain Mobilités Le Mans-Sarthe régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Stéphane LE FOLL.

Présents :

Pour le Département : Emmanuel FRANCO.

Pour LMM : Franck BRETEAU, Stéphane LE FOLL, Isabelle LEBALEUR.

Pour la 4CPS : Patrice GUYOMARD, Alain HORPIN, Valérie RADOU.

Pour le GB : Franck FLOQUET, Arnaud MONGELLA, Patrice VERNHETTES.

Pour l'OBB : Dominique COVEMAERKER, Florence FEVRIER.

Pour le SEM : Guy FOURMY, Denis HERRAUX.

Pour MCS : Eric BOURGE, David CHOLLET, Jérôme DELLIERE, Maurice VAVASSEUR.

Pour VDS : Jean-Yves AVIGNON, Elisabeth MOUSSAY, Noël TELLIER, Alain VIOT.

Absents et excusés :

Pour Département : Frédéric BEAUCHEF, Marie-Pierre BROSSET, Dominique LE MENER.

Pour LMM : Anita BUROT, Patrick DESMAZIERES, Damien FLEURY, Joël LE BOLLU, Gilles LEPROUST, Laurent PARIS, Eve SENS.

Pour la 4CPS : Sonia MOINET.

Pour le GB : Brigitte BOUZEAU, Tony FOULON, Martial LATIMIER.

Pour l'OBB : Jean-Claude BIZERAY, Nathalie LEROY DUPREY.

Pour le SEM : Yves-Marie HERVE, Nicolas ROUANET.

Pour MCS : Véronique CANTIN.

Pour VDS : Jean-Marc COYEAUD, Xavier MAZERAT.

Exposé :

Monsieur le Président rappelle que conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), les fonctions de secrétaire à l'assemblée syndicale sont remplies par un ou plusieurs de ses membres.

Il ajoute que le comité syndical peut également adjoindre à ces secrétaires, des auxiliaires pris en dehors de ses membres qui assistent aux séances, mais sans participer aux délibérations.

Proposition :

Conformément au CGCT, notamment son article L 2121-29 qui dispose que le comité syndical règle par ses délibérations les affaires du syndicat mixte du Pôle Métropolitain Mobilités Le Mans-Sarthe,

Il vous est proposé de désigner :

- Valérie RADOU, en qualité de secrétaire de séance,
- Théau DUMOND, co-Directeur, en qualité de secrétaire auxiliaire.

Décision :

Conformément au CGCT, notamment son article L. 2121-29 qui dispose que le comité syndical règle par ses délibérations les affaires du syndicat,

Cet exposé entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Le comité syndical,

APPROUVE la désignation des secrétaires comme suit :

- Valérie RADOU, en qualité de secrétaire de séance,
- Théau DUMOND, co-Directeur, en qualité de secrétaire auxiliaire.



**Le Président,
Stéphane LE FOLL**

1/9



Feuille d'émargement
Comité Syndical Pôle Métropolitain Mobilités Le Mans-Sarthe
Mercredi 09 juillet 2025 - Pôle intercommunal CONLIE de 17H00 à 17h45

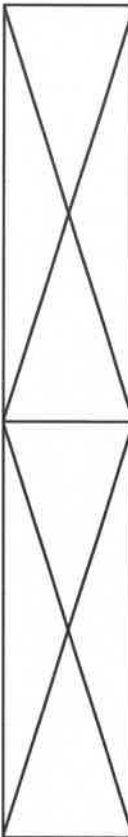
NOM / Prénom	EPCI / Collectivité membres	Coordination	Collège AOM	Collège Autopartage
BEAUCHEF Frédéric	Département	Excusé		
BROSSET Marie-Pierre	Département	Excusée		
FRANCO Emmanuel	Département			
LE MENER Dominique	Département	Excusé		

Feuille d'émargement
Comité Syndical Pôle Métropolitain Mobilités Le Mans-Sarthe
Mercredi 09 juillet 2025 - Pôle intercommunal CONLIE de 17H00 à 17h45

Envoyé en préfecture le 17/07/2025
Reçu en préfecture le 17/07/2025
Publié le
ID : 072-200078426-20250709-20250709P3MS_0-DE

NOM / Prénom	EPCI / Collectivité membres	Coordination	Collège AOM	Collège Autopartage
BRETEAU Franck	LMM			
BUROT Anita	LMM	Absente		
DESMAZIERES Patrick	LMM	Excusé		
FLEURY Damienne	LMM	Excusée		
LE BOLU Joël	LMM	Excusé		Excusé
LE FOLL Stéphane	LMM			
LEBALLEUR Isabelle	LMM			
LEPROUST Gilles	LMM	Excusé		
PARIS Laurent	LMM	Excusé		

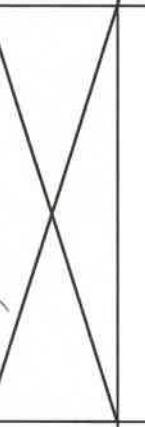
3/9.

		
Louée		
LMM		
SANS Eve		



0/0

Feuille d'émargement
Comité Syndical Pôle Métropolitain Mobilités Le Mans-Sarthe
Mercredi 09 juillet 2025 - Pôle intercommunal CONLIE de 17H00 à 17h45

NOM / Prénom	EPCI / Collectivité membres	Coordination	Collège AOM	Collège Autopartage
GUYOMARD Patrice	4CPS			
HORPIN Alain	4CPS			
MOINET Sonia	4CPS	Excusée	Excusée	
RADOU Valérie	4CPS			

Feuille d'émargement
Comité Syndical Pôle Métropolitain Mobilités Le Mans-Sarthe
Mercredi 09 juillet 2025 - Pôle intercommunal CONLIE de 17H00 à 17h45

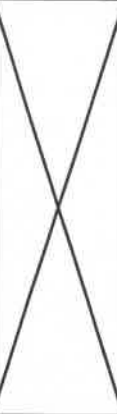
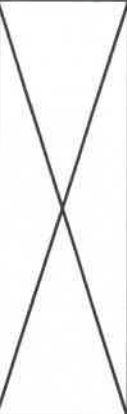
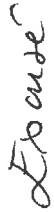
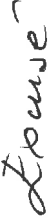
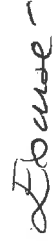
NOM / Prénom	EPCI / Collectivité membres	Coordination	Collège AOM	Collège Autopartage
BOUZEAU Brigitte	GB	Excusée	Excusée	
FLOQUET Franck	GB			
FOULON Tony	GB	Absent	Absent	
LATIMIER Martial	GB	Excusé	Excusé	
MONGELLA Arnaud	GB			
VERNHETTES Patrice	GB			

Feuille d'émargement
Comité Syndical Pôle Métropolitain Mobilités Le Mans-Sarthe
Mercrredi 09 juillet 2025 - Pôle intercommunal CONLIE de 17H00 à 17h45

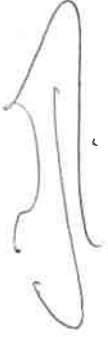
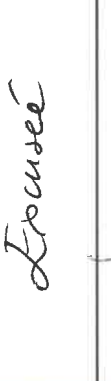
NOM / Prénom	EPCI / Collectivité membres	Coordination	Collège AOM	Collège Autopartage
BIZERAY Jean-Claude	OBB	<i>Exusé</i>		
COVEMAER Dominique	OBB			
FÉVRIER Florence	OBB			
LEROY-DUPREY Nathalie	OBB	<i>Exusé</i>	<i>Exusée</i>	

7/9.

Feuille d'émargement
Comité Syndical Pôle Métropolitain Mobilités Le Mans-Sarthe
Mercrredi 09 juillet 2025 - Pôle intercommunal CONLIE de 17H00 à 17h45

NOM / Prénom	EPCI / Collectivité membres	Coordination	Collège AOM	Collège Autopartage
FOURMY Guy	SEM			
HERRAUX Denis	SEM			
HERVE Yves-Marie	SEM	Absent	Absent	
ROUANET Nicolas	SEM			

Feuille d'émargement
Comité Syndical Pôle Métropolitain Mobilités Le Mans-Sarthe
Mercrredi 09 juillet 2025 - Pôle intercommunal CONLIE de 17H00 à 17h45

NOM / Prénom	EPCI / Collectivité membres	Coordination	Collège AOM	Collège Autopartage
BOURGE Eric	MCS			
CANTIN Véronique	MCS	Louise		Louise
CHOLLET David	MCS			
DELLIERE Jérôme	MCS			
VAVASSEUR Maurice	MCS			

Envoyé en préfecture le 17/07/2025

Reçu en préfecture le 17/07/2025

Publié le

ID : 072-200078426-20250709-20250709P3MS_0-DE



9/9



Feuille d'émargement
Comité Syndical Pôle Métropolitain Mobilités Le Mans-Sarthe
Mercredi 09 juillet 2025 - Pôle intercommunal CONLIE de 17H00 à 17h45

NOM / Prénom	EPCI / Collectivité membres	Coordination	Collège AOM	Collège Autopartage
AVIGNON Jean-Yves	VDS			
COYEAUD Jean-Marc	VDS	Absent	Absent	Absent
MAZERAT Xavier	VDS	Absent	Absent	
MOUSSAY Elisabeth	VDS			
TELLIER Noël	VDS			
VIOT Alain	VDS			



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Comité syndical du 9 juillet 2025

Le comité syndical du Pôle Métropolitain Mobilités Le Mans-Sarthe a été convoqué le 30 juin 2025 pour la séance du 9 juillet 2025 qui s'est déroulée en présentiel, à CONLIE, au Pôle intercommunal à 17h00.

Le comité syndical du Pôle Métropolitain Mobilités Le Mans-Sarthe régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Stéphane LE FOLL.

Secrétaire de séance : Valérie RADOU, en qualité de secrétaire de séance et Théau DUMOND, co-Directeur, en qualité de secrétaire auxiliaire.

Présents :

Pour le Département : Emmanuel FRANCO.

Pour LMM : Franck BRETEAU, Stéphane LE FOLL, Isabelle LEBALEUR.

Pour la 4CPS : Patrice GUYOMARD, Alain HORPIN, Valérie RADOU.

Pour le GB : Franck FLOQUET, Arnaud MONGELLA, Patrice VERNHETTES.

Pour l'OBB : Dominique COVEMAERKER, Florence FEVRIER.

Pour le SEM : Guy FOURMY, Denis HERRAUX.

Pour MCS : Eric BOURGE, David CHOLLET, Jérôme DELLIERE, Maurice VAVASSEUR.

Pour VDS : Jean-Yves AVIGNON, Elisabeth MOUSSAY, Noël TELLIER, Alain VIOT.

Absents et excusés :

Pour Département : Frédéric BEAUCHEF, Marie-Pierre BROSSET, Dominique LE MENER.

Pour LMM : Anita BUROT, Patrick DESMAZIERES, Damien FLEURY, Joël LE BOLLU, Gilles LEPROUST, Laurent PARIS, Eve SENS.

Pour la 4CPS : Sonia MOINET.

Pour le GB : Brigitte BOUZEAU, Tony FOULON, Martial LATIMIER.

Pour l'OBB : Jean-Claude BIZERAY, Nathalie LEROY DUPREY.

Pour le SEM : Yves-Marie HERVE, Nicolas ROUANET.

Pour MCS : Véronique CANTIN.

Pour VDS : Jean-Marc COYEAUD, Xavier MAZERAT.

Exposé :

Vu la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

Vu l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que le Président de l'Etablissement de Coopération Intercommunale adresse chaque année, au Maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement.

Considérant que ce rapport annuel d'activité doit transmettre une information de qualité à l'ensemble des élus des EPCI et de ses communes membres, qu'aucun contenu particulier n'est exigé par le législateur mais que les Présidents d'EPCI et Maires devront en faire communication à leurs assemblées respectives en séance publique puisque ce rapport a pour objet principal de permettre l'instauration d'un débat démocratique,

Considérant le rapport d'activité pour l'année 2024 transmis à l'ensemble des élus du syndicat mixte du Pôle Métropolitain mobilités Le Mans-Sarthe,

Proposition :

Cet exposé entendu, il vous est proposé :

- **D'APPROUVER** le rapport d'activité 2024 du syndicat mixte du Pôle Métropolitain mobilités Le Mans-Sarthe,
- **DE CHARGER** Monsieur le Président de transmettre ce bilan aux Présidents et aux Maires de chaque Etablissement Public de Coopération Intercommunale et commune, membres du Pôle Métropolitain mobilités Le Mans-Sarthe, afin que ces derniers en donnent communication à leurs assemblées respectives qui en prendront acte en séance publique.

Décision :

Conformément au CGCT, notamment son article L. 2121-29 qui dispose que le comité syndical règle par ses délibérations les affaires du syndicat,

Cet exposé entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Le comité syndical,

- **APPROUVE** le rapport d'activité 2024 du syndicat mixte du Pôle Métropolitain mobilités Le Mans-Sarthe,
- **CHARGE** Monsieur le Président de transmettre ce bilan aux Présidents et aux Maires de chaque Etablissement Public de Coopération Intercommunale et commune, membres du Pôle Métropolitain mobilités Le Mans-Sarthe, afin que ces derniers en donnent communication à leurs assemblées respectives qui en prendront acte en séance publique.



**Le Président,
Stéphane LE FOLL**

Envoyé en préfecture le 17/07/2025

Reçu en préfecture le 17/07/2025

Publié le

ID : 072-200078426-20250709-20250709P3MS_1-DE

S²LOW



www.lemanssarthemobilites.fr

JE CHANGE DE MODE !



Rapport d'activités

2024

Edito



Stéphane Le Foll

Président du Pôle métropolitain Mobilités Le Mans-Sarthe et du Pays du Mans,
Maire du Mans, Président de le Mans Métropole, ancien ministre

En 2024, le Pôle métropolitain Mobilités Le Mans-Sarthe a pris son autonomie pour proposer encore plus de solutions innovantes et audacieuses en faveur d'une mobilité durable.

Dans cette dynamique, élus et ingénieurs ont travaillé à la création du réseau de lignes de bus IllyGO, désormais opérationnel. Ce dispositif est le fruit d'une initiative collective qui sait proposer des offres adaptées aux besoins des intercommunalités adhérentes du pôle métropolitain, en tenant compte des spécificités de chaque territoire. IllyGO est incontestablement un service novateur et exemplaire, qui a su dépasser les frontières administratives, pour tenter de répondre réellement aux besoins des habitants et plus particulièrement à ceux des actifs.

En faisant le choix de lever le Versement Mobilité dans les communautés de communes pour financer IllyGO, nous avons le devoir de proposer des solutions qui soient d'abord utiles aux employeurs et collaborateurs. C'est pourquoi les acteurs économiques ont été et demeurent nos partenaires dans cette aventure. Aujourd'hui, le service est en phase d'expérimentation, et notre volonté est bien de le faire évoluer en fonction des résultats observés afin de gagner toujours en efficacité et de rationaliser au mieux le budget qui lui est consacré.

En parallèle, le Pôle métropolitain a la volonté de continuer à renforcer son ingénierie et à développer des initiatives en faveur des nouvelles mobilités durables, solidaires et alternatives : autopartage, covoiturage, mobilités

actives. Dans ce but, nous multiplions les partenariats avec les acteurs associatifs, institutionnels et économiques, car nous sommes convaincus que nous devons en priorité fédérer sur le terrain pour gagner l'adhésion de tous les habitants du territoire à nos projets.

Nous nous inscrivons dans une stratégie de décarbonation du territoire qui doit bénéficier à chacun, conforter notre cadre de vie et renforcer l'attractivité de nos communes.



Organigramme

Coordination des mobilités : Emmanuel FRANCO - Vice-Président (*Val de Sarthe*)

Articulation des mobilités (entre Le Mans Métropole et le P3MS*) : Joël LE BOLU - Élu délégué (*Le Mans Métropole*)

AOM* – Offres opérationnelles : Nicolas ROUANET - Vice-Président (*Sud-Est Manceau*)

AOM – Mobilités actives et solidaires : Maurice VAVASSEUR - Vice-Président (*Maine Cœur de Sarthe*)

Autopartage - Mouv'nGO : Denis HERRAUX - Élu délégué (*Sud-Est Manceau*)

*P3MS : Pôle métropolitain Mobilités Le Mans-Sarthe

*AOM : Autorité Organisatrice de la Mobilité

Budget

Budget principal	Fonctionnement	Investissement	
Recettes 2024	178 520,25 €	7 977,55 €	
Dépenses 2024	177 380,24 €	57 024,32 €	
Résultats 2024	1140,01 €	-49 046,77 €	-47 906,76 €
Restes à réaliser	0 €	-3 981,60 €	-3981,60 €
Résultats reportés	118 336,47 €	22 185,52 €	140 521,99 €
Résultats de clôture 2024	119 476,48 €	-29 791,95 €	89 684,53 €

Budget annexe AOM	Fonctionnement	Investissement	
Recettes 2024	1 843 492,18 €	45 268,22 €	
Dépenses 2024	665 913,02 €	7 845,50 €	
Résultats 2024	1 177 579,16 €	37 422,72 €	1 215 001,88 €
Restes à réaliser	0 €	0 €	0 €
Résultats reportés	178 454,20 €	-20 796,04 €	157 658,16 €
Résultats de clôture 2024	1 356 033,36 €	16 626,68 €	1 372 660,04 €

Conseil en mobilité

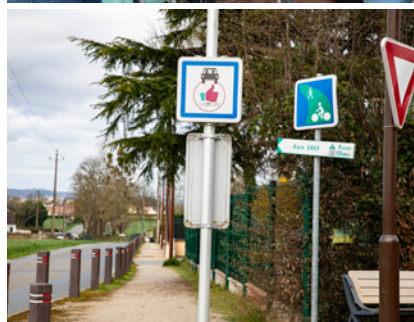
Le conseil en mobilité est l'interlocuteur dédié aux employeurs. Il les accompagne et leur propose des solutions dans les déplacements domicile-travail de leurs collaborateurs. Pour cela, le conseil en mobilité propose un panel de solutions :

Accompagner les employeurs dans le développement des mobilités

- **Géolocalisation des domiciles** des collaborateurs afin d'identifier le potentiel de report modal et proposer des solutions de mobilité adaptées
- **Sensibilisation aux solutions existantes** (covoiturage BlaBlaCar Daily, illyGO, Geovelo...) et aux services de la SNCF, Setram et Aleop
- **Ateliers personnalisés** financés par le Pôle :
 - Ateliers de sensibilisation autour du covoiturage organisés par BlaBlaCar Daily
 - Ateliers de sensibilisation autour du vélo animés par Cyclamaine et Envie Maine avec la distribution de kits sécurité vélo
- **« Coup de pouce » pour le recrutement** avec Carbur'Péra :
 - Financement des 30 premiers jours de location de véhicules proposés par Carbur'Péra (voiture, voiturette, deux-roues) -> sans frais pour le bénéficiaire

Les contacts avec les entreprises en 2024

- **Des relations renforcées** : avec des grands groupes et des ZA
- **Des nouveaux contacts** : les agences d'intérim, l'UIMM*, Le Club des entreprises du Gesnois Bilurien et aussi, Tolomei, Prunier, Smurfit Westrock Kappa...
- **Des actions de promotion de l'ensemble des offres de mobilités** : Des rencontres, des kits communication



*UIMM : Union des Industries de la Mécanique et de la Métallurgie

Envoyé en préfecture le 17/07/2025

Reçu en préfecture le 17/07/2025

Publié le

S²LOW

ID : 072-200078426-20250709-20250709P3MS_1-DE



Véronique Cantin

Vice-Présidente du Pôle métropolitain Mobilités Le Mans-Sarthe et du Pays du Mans aux Ressources Humaines

« L'Autorité Organisatrice de Mobilités dispose désormais de son propre budget qui lui offre une plus grande autonomie de gestion et, surtout, d'action. Le Versement Mobilité, attribué au Pôle, lui permet, dès à présent, d'engager des initiatives de belle ampleur, comme la création des lignes illygo, et de proposer de nouveaux services notamment aux acteurs économiques. Dans cette continuité, nous venons de recruter un nouveau chargé de mission spécialisé dans le déploiement des mobilités actives. Nous travaillons d'ores et déjà sur le montage financier permettant au Pôle de disposer de ses propres locaux, avec pour objectif de préserver notre équilibre financier et de conserver notre capacité d'investissement. »

11

géolocalisations dont 6 pour l'ensemble de la ZA de Voivres

3

ateliers BlaBlaCar Daily avec une conférence de presse

15

ateliers Cyclamaine et ENVIE Maine avec 114 participants. Un financement de 4 730€ pour 2024.

Perspectives 2025

- **Ajustement du Versement mobilité** au 1^{er} janvier 2025 à 0,75% de la masse salariale
- **Poursuite des actions** « pour se faire connaître » : mailing, soutien des clubs des entreprises, des fédérations professionnelles...
- **Sensibilisation** des employeurs à illyGO
- **Organisation d'ateliers mobilité** en partenariat avec nos partenaires (Aléop & Setram)



Emmanuel Franco

Vice-Président du Pôle métropolitain
Mobilités Le Mans-Sarthe, délégué à la
coordination des mobilités

« L'année 2024 a été marquée par le travail collectif portant sur le déploiement des 7 lignes de bus illyGO. Cela représente une offre ambitieuse et originale sur l'ensemble du territoire. Ce projet d'envergure est avant tout le fruit d'un travail de coordination, mené par le Pôle métropolitain, afin de répondre précisément aux attentes des usagers et des collectivités.

Nous avons œuvré en collaboration avec la Région Pays de la Loire, l'Autorité Organisatrice de Mobilité pour harmoniser l'organisation régionale des lignes et leur tarification. Une coopération étroite a également été menée avec l'ensemble des opérateurs de transports collectifs présents sur notre territoire, notamment le réseau SETRAM de Le Mans Métropole, afin de nous appuyer sur la complémentarité des modes de transport, dans une logique d'intermodalité.

Nous avons aussi consulté les employeurs, pour que ce réseau réponde aux besoins des salariés. Ce partenariat avec les acteurs économiques est en cohérence avec notre volonté politique de financer illygo grâce au Versement Mobilité dont s'acquittent les employeurs publics et privés de plus de 10 salariés. Il est donc naturel que ces acteurs bénéficient d'un véritable retour sur investissement.

Depuis le 2 janvier 2025, le réseau est en place et pleinement opérationnel. L'année 2025 sera une phase d'expérimentation, durant laquelle nous ajusterons et optimiserons encore ce dispositif. Notre prochain défi ? Mettre en place une billetterie unique, en concertation avec l'ensemble de nos partenaires, pour simplifier davantage l'accès à la Mobilité. »

Contrat Opérationnel de Mobilité et Intermodalités SETRAM-ALEOP

7 novembre 2023 :

signature du Contrat Opérationnel de
Mobilité du Bassin de Mobilité Sarthe-
Centre

D'une durée de 5 années, pour la période
2023 / 2028, le Contrat Opérationnel
de Mobilité du Bassin de Mobilité
Sarthe-Centre est l'outil de coopération
accompagnant les offres de mobilité,
entre la Région des Pays de la Loire, le
Département de la Sarthe et les Autorités
Organisatrices locales suivantes de
la Mobilité : Le Mans Métropole, LBN
Communauté (Loué-Brûlon-Noyen) et le
Pôle métropolitain Mobilités Le Mans-
Sarthe.

En 2024 :

- illyGO est connecté au réseau ALEOP ->
les trois lignes illyGO en Sud-Est Manceau
desservent quatre arrêts du réseau Aléop
de lignes de bus régulières
- illyGO est connecté au réseau SETRAM
-> les lignes n°1 et n°3 du réseau illyGO en
Sud-Est Manceau desservent deux arrêts
du réseau SETRAM dont la station de
tramway T2 Espal-Arche de la Nature.



illyGO



Nicolas Rouanet

Vice-Président du Pôle métropolitain Mobilités Le Mans-Sarthe, délégué aux offres opérationnelles

« En seulement deux ans, nous avons réussi à créer le réseau des lignes illyGO dont la finalité est d'encourager l'usage des transports collectifs et de limiter le recours à la voiture individuelle. illyGO doit ainsi contribuer à diminuer les émissions de gaz à effet de serre, tout en désengorgeant nos principaux axes routiers urbains et en fluidifiant les déplacements entre Le Mans et l'ensemble des communes du Pôle métropolitain.

Proposant des solutions complémentaires et adaptées aux besoins recensés localement (lignes express, lignes de proximité, lignes de rabattement vers les gares...), illyGO est un outil innovant et collectif, au service du développement de tous nos territoires urbains, périurbains et ruraux. Financé par le Versement Mobilité, et donc par les entreprises de plus de dix salariés, le réseau de lignes illyGO est plus particulièrement conçu pour faciliter les déplacements domicile-travail. C'est pourquoi il dessert en priorité nos zones d'activités.

Dans cette continuité, nous travaillons aussi au déploiement de multiples solutions qui auront en commun de favoriser les mobilités actives : pistes cyclables, autopartage, covoiturage... Nous privilégions une démarche multimodale. »

11 269

voyages réalisés sur le réseau
illyGO en 2024

1000

voyages par mois sur le réseau
illyGO en 2024

94%

des voyages réalisés sur la ligne n°1
assurant la liaison entre Changé et la
station Setram Espal T2 au Mans tous
les jours en semaine aux heures de
pointe (pause méridienne incluse)

10%

de fréquentation en plus sur
la ligne du samedi en 2024 par
rapport à 2023.

En 2024

· Exploitation de trois lignes de transport collectif circulant sur le territoire du Sud-Est Manceau.

· illyGO est connecté au réseau ALEOP -> les trois lignes illyGO en Sud-Est Manceau desservent quatre arrêts du réseau Aléop de lignes de bus régulières

· illyGO est connecté au réseau SETRAM -> les lignes 1 et 3 du réseau illyGO en Sud-Est Manceau desservent deux arrêts du réseau SETRAM dont la station de tramway T2 Espal-Arche de la Nature.

Depuis 2023, le Pôle métropolitain Mobilités Le Mans-Sarthe travaille au déploiement du réseau illyGO sur l'ensemble de son territoire. Ce projet se concrétise en 2025 par la mise en service de 10 lignes de transport collectif connectées aux réseaux SETRAM, Aléop en TER et Aléop en Cars.

Perspectives 2025

À partir du 2 janvier 2025 :

- Mise en service de 6 nouvelles lignes sur les cinq autres communautés de communes membres du Pôle métropolitain Mobilités Le Mans-Sarthe
- Durant la saison estivale, mise en service d'une ligne saisonnière à Sillé-le-Guillaume

Envoyé en préfecture le 17/07/2025

Reçu en préfecture le 17/07/2025

Publié le

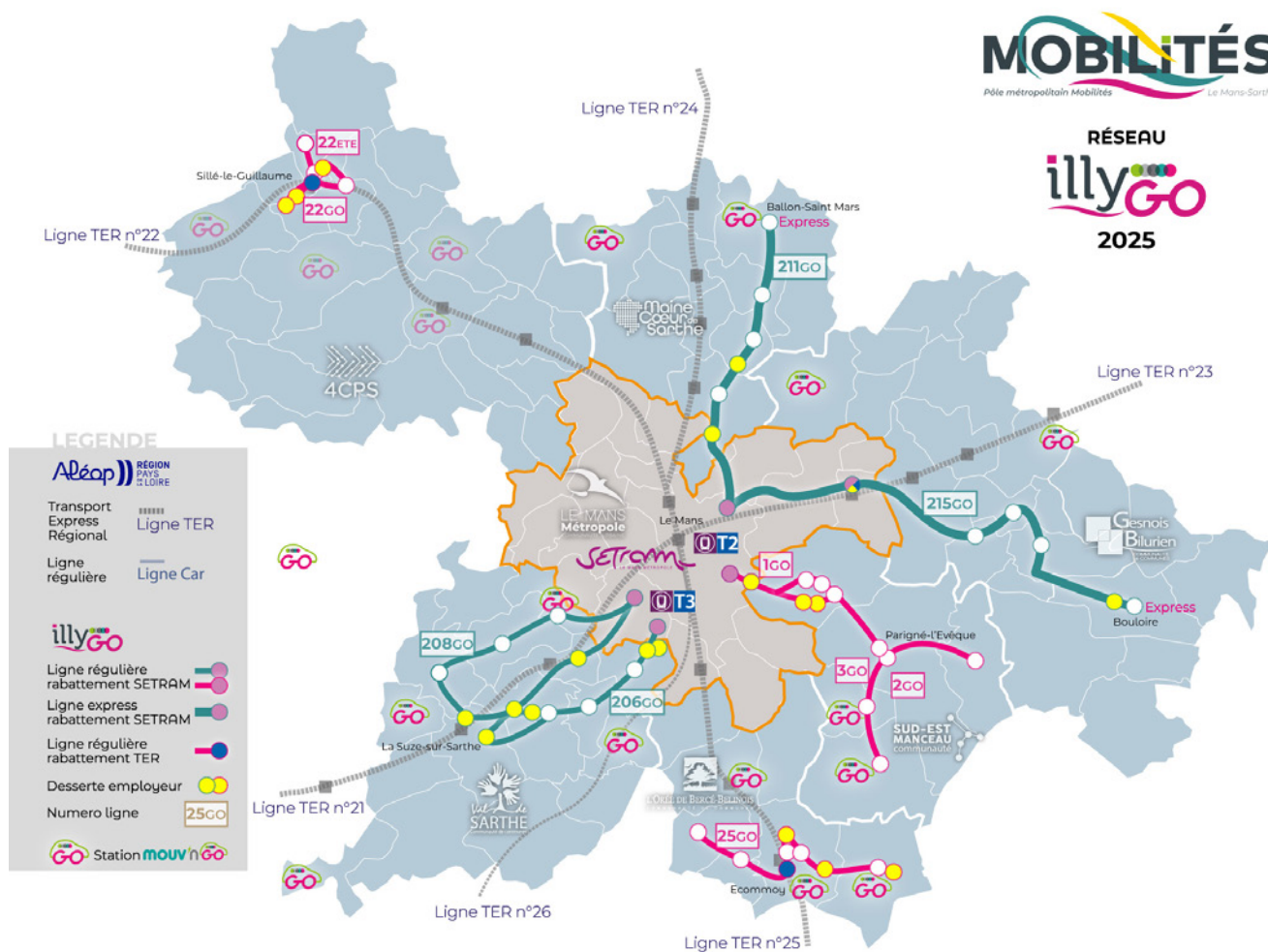
ID : 072-200078426-20250709-20250709P3MS_1-DE

S²LO



MOBILITÉS
Pôle métropolitain Mobilités Le Mans-Sarthe

RÉSEAU
illyGO
2025



Mouv'nGO



Denis Herraux

Élu délégué - Autopartage - Mouv'nGO

« Le bilan du service Mouv'nGO, pour l'année 2024, est très positif. Nous avons, en effet, connu une forte hausse du nombre d'inscrits, qui est passé de 1900 à près de 2 400, et le nombre de voyages effectués est passé de 15 500 fin 2023 à 22 000 fin 2024, soit 6 500 voyages réalisés avec Mouv'nGO en 2024 ! Ce résultat est lié, en partie, au travail que nous avons réalisé pour améliorer l'entretien des véhicules et la maintenance des bornes, afin d'être plus performants et réactifs.

Au cours de l'année passée, le Pôle métropolitain Mobilités s'est également préparé à renouveler la partie la plus ancienne de son parc automobile, afin de continuer à proposer une offre optimale. Nous avons aussi souhaité élargir notre implantation au territoire de la 4CPS qui ne dispose pas encore de station d'autopartage Mouv'nGO. D'ici fin 2025, quatre stations et cinq véhicules, à Conlie, Rouessé-Vassé, Rouez et Neuville-lais, seront mises à disposition des habitants.

Enfin, en tant qu'Autorité Organisatrice de la Mobilité, la gouvernance et l'organisation de Mouv'nGO va évoluer au cours des années à venir. En effet, les stations Mouv'nGO, et notamment les nouvelles voitures électriques du réseau d'autopartage, seront la propriété du Pôle métropolitain qui en assurera la gestion et l'entretien avec l'appui des communes. »

En 2024, le réseau Mouv'nGO compte 23 stations dans 20 communes sarthoises et propose 39 véhicules électriques en autopartage. Depuis le lancement du service en février 2018, Mouv'nGO comptabilise :

1 758 886

kilomètres parcourus par les véhicules électriques en autopartage depuis le lancement de Mouv'nGO en 2018

22 023

voyages/locations effectués en Mouv'nGO depuis 2018

2 391

personnes sont inscrites au service Mouv'nGO

Il existe 13 stations Mouv'nGO et 24 véhicules électriques en autopartage sur le territoire du Pôle métropolitain Mobilités Le Mans-Sarthe. En 2024, les 24 véhicules électriques comptabilisent :

3 492

voyages/locations effectués avec les 24 véhicules électriques disponibles

300 000

kilomètres parcourus,

21 000

heures d'utilisation des voitures électriques



BlaBlaCar Daily

La voiture est prédominante dans les trajets du quotidien. Le covoiturage est la solution la plus flexible et la mieux adaptée pour lutter contre l'autosolisme.

BlaBlaCar Daily :

- **Partenariat engagé** avec la plateforme Klaxit en mai 2023
- **Reprise de Klaxit par la marque BlablaCardaily**, fin janvier 2024 pour augmenter la visibilité et donc générer plus d'inscrits.
- **Plateforme de covoiturage unique** pour les trajets domicile/travail pour l'ensemble des habitants et salariés
- **Indemnisation des conducteurs** par la Région jusqu'à 84 € par mois et d'une prime de 100 € de l'État en 2024
- **Trajet gratuit** est proposé pour les passagers (depuis le 1^{er} mars 2024), financé par le P3MS
- **Campagne d'incitation financière** mise en place avec une participation de 50% du Fonds vert.

16 844

trajets « BlaBlaCar Daily » sur 33 000 trajets en covoiturage recensés par l'Observatoire du covoiturage soit plus de 50% sur notre territoire

1 400

trajets par mois BlaBlaCar Daily en moyenne

+ 120%

de **trajets de covoiturage** réalisés avec BlaBlaCar Daily en 2024 par rapport à 2023

354 530

kilomètres de parcourus

77 146

kilos de CO2 évités (trajets BlaBlaCar Daily)

6 060 €

de financement du pôle sur 10 mois (gratuité du passager)

2 045

inscriptions en 2024 soit un total de 7800 inscrits au 31 décembre 2024

+ des campagnes et outils de communication : sac à baguette, bâches, affiches, flyers

Envoyé en préfecture le 17/07/2025

Reçu en préfecture le 17/07/2025

Publié le

S²LOW

ID : 072-200078426-20250709-20250709P3MS_1-DE



Maurice Vavasseur

Vice-Président du Pôle métropolitain,
délégué aux mobilités actives et solidaires

« Dans le cadre de la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM), notre objectif est d'initier et de coordonner le déploiement d'un panel innovant de services de mobilité. Le périmètre du Pôle métropolitain constitue l'échelle la plus pertinente pour mener à bien ces projets. Nous avons choisi de financer ces initiatives en nous appuyant sur le Versement Mobilité, acquitté par les employeurs publics et privés de plus de 10 salariés. C'est pourquoi nous nous adressons en priorité aux salariés.

Le réseau de lignes de bus illyGO, en service depuis ce mois de janvier, est un premier service structurant. Dans la même optique, nous encourageons le covoiturage. En conventionnant avec la plateforme BlaBlaCar Daily, le Pôle métropolitain s'est ainsi engagé à apporter un soutien financier aux passagers et aux conducteurs. En 2025, le budget consacré à cette action sera de 60 000 €, car nous avons décidé de nous substituer à la Région, qui a mis un terme à sa politique d'incitation au covoiturage. »

Perspectives 2025

- Un engagement renforcé du pôle (suite au désengagement de la Région)
- Une réflexion sur une politique de covoiturage conjointe avec Le Mans Métropole



Mobilités actives et solidaires

Réso'Ap

Association soutenue financièrement par le Pôle métropolitain, à raison de 30 000 € par an.

- **Augmentation notable du nombre de bénéficiaires** (+34%) et du nombre d'accompagnements (+40%),
- **Augmentation relativement faible** (9%) du nombre de bénévoles au sein de l'association,
- **Nombre d'accompagnements** réalisés sur les 6 communautés de communes membres du Pôle métropolitain est équivalent au nombre d'accompagnements réalisés sur Le Mans Métropole, aux alentours de 600, soit 50 accompagnements tous les mois,
- 75% des **motifs d'accompagnements** concernent des rendez-vous médicaux ou des courses.

Carbur' Péra

- Carbur'Péra accompagne **les personnes en réinsertion professionnelle** dans leur accès à l'emploi et dans leur éducation à la sécurité routière.
- **Les publics** : demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA, stagiaires de la formation professionnelle, intérimaires, personnes en situation de handicap, etc.
- Dans le cadre de sa mission de **Conseil en mobilité**, le Pôle métropolitain Mobilités Le Mans-Sarthe soutient l'association Carbur'Péra depuis août 2024.

Objectif : aider les personnes travaillant sur son territoire à se déplacer vers leur lieu de travail. Les personnes qui louent un véhicule via Carbur'Péra, bénéficient de 30 jours de location sans coût financier. Une convention signée jusqu'au 31 décembre 2027.

Des solutions à destination des employeurs

- **Ateliers vélos** Cyclamaine et Envie Maine Gratuits
- **Application Geovelo** disponible pour les salariés
- **Fourniture de Kits Sécurité à Vélos** aux salariés via leurs employeurs

En 2024, la 4CPS a approuvé son Schéma Directeur des Mobilités Actives (SDMA). Au total ce sont 5 des 6 communautés de communes membres du syndicat qui ont approuvé leur SDMA.



Envoyé en préfecture le 17/07/2025

Reçu en préfecture le 17/07/2025

Publié le

ID : 072-200078426-20250709-20250709P3MS_1-DE

S²LO



Maurice Vavasseur

Vice-Président du Pôle métropolitain,
délégué aux mobilités actives et solidaires

« Nous agissons en faveur des mobilités solidaires en soutenant l'association Réso'Ap, qui s'appuie sur des bénévoles pour transporter des personnes ne disposant pas de moyens de locomotion. De même, nous aidons l'association Carbur Péra, qui facilite la mobilité des personnes en recherche d'emploi.

Aujourd'hui, notre objectif est d'accompagner les communautés de communes adhérentes du Pôle dans la mise en œuvre de leurs schémas de mobilité active. Dans ce but, nous avons recruté un chargé de mission qui fera bénéficier les collectivités de son expertise. Celui-ci aura notamment pour mission de proposer un dispositif de location de vélos électriques à l'échelle du Pôle. »

7 personnes ont
bénéficié du service
Carbur Péra soit 210
jours en 2024

7 locations de véhicules :
4 voitures, 2 voitures
électriques et 1 scooter

Perspectives 2025

L'objectif est de recruter de nouveaux bénévoles pour répondre à toutes les demandes d'accompagnements qui augmentent d'année en année.

Recrutement d'un chargé d'opération et de projets « Aménagements et Mobilités Cyclables » dont les missions seront les suivantes :

- L'accompagnement et Assistance à maîtrise d'ouvrage au bénéfice des intercommunalités membres, ainsi que de leurs communes, sur la faisabilité, la coordination et le suivi de leurs opérations d'aménagement de voirie
- La mise en place d'un service de location de vélos

« Je change de mode »



Retour sur la campagne de communication

« Je change de mode » le nouveau slogan du pôle métropolitain Mobilités Le Mans-Sarthe

Avec un clin d'œil à la mode vestimentaire et finalement au regard que chacun veut renvoyer, la campagne « **je change de mode** » valorise **les services de mobilité proposés par les collectivités aux habitants** pour leur donner la possibilité de se déplacer en cas de contrainte ou de choix alternatif à la voiture individuelle, en renversant le regard qui est parfois porté sur les offres de transport actives, collectives et partagées.

« Je change de mode » montre aussi que **les élus de Le Mans Métropole et des six communautés de communes** qui entourent l'agglomération mancelle, formant le Pôle métropolitain Mobilités Le Mans Sarthe (Champagne Conlinoise et Pays de Sillé, Maine Cœur de Sarthe, Gesnois Bilurien, Sud est Manceau, Orée de Bercé Belinois et Val de Sarthe), et en étroite collaboration avec la Région des Pays de la Loire, se sont emparés de ce sujet majeur.

Sensibiliser aux alternatives de mobilité sur le territoire

Cette campagne a été conçue pour sensibiliser **le grand public**, en particulier les habitants des 6 intercommunalités, aux nombreuses solutions de transport disponibles sur le territoire.

L'objectif est de mettre en lumière la diversité des services de mobilité, tout en incitant à une réflexion sur l'impact écologique des déplacements quotidiens, notamment en ce qui concerne les trajets domicile - travail.

Cette initiative a été déployée via plusieurs **canaux de communication**. En plus d'une forte présence sur les réseaux sociaux, la campagne a été visible via l'affichage sur les réseaux de bus Setram et Loire Vision (affichage dans les commerces du territoire). Tous ces supports renvoient vers le site internet du Pôle métropolitain Mobilités Le Mans-Sarthe, où les usagers pourront retrouver l'ensemble des informations relatives à cette initiative.

Mise en ligne du site internet en mai 2024 :

- Un portail des mobilités avec toutes les solutions (P3MS, Aléop, SNCF, Setram) sur le Mans et ses alentours
- Un menu par solutions de mobilité et un menu par profil des visiteurs
- Une page « employeurs »
- Des actualités, vidéos, témoignages, formulaire de contact...

Trafic du site sur 7 mois :

- 505 visiteurs, une moyenne de 72 visiteurs par mois (avec des pics en juillet, en septembre et décembre)
- 2700 pages vues (soit environ 5 pages par visiteur)
- Un visiteur reste environ 1 min et 50 secondes sur le site.

Cette campagne a récolté plus de 50 000€ de contre-valeur publicitaire avec parutions sur les supports tels que Ouest-France, Maine Libre, France TV, Ici Maine...



Le Pôle Métropolitain Mobilités Le Mans-Sarthe incarne, depuis avril 2022, l'Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) sur son ressort territorial composé de 6 communautés de communes autour de la Métropole du Mans : Champagne Conlinoise et Pays de Sillé, Maine Cœur de Sarthe, Le Gesnois Bilurien, Sud-Est Manceau, Orée de Bercé Belinois et Val de Sarthe.

Le Pôle Métropolitain Mobilités Le Mans-Sarthe a pour objectif de proposer, en lien avec la Région des Pays de la Loire et Le Mans Métropole, des offres de mobilité alternatives à la voiture individuelle à destination des habitants et des salariés des six communautés de communes.

- Il met en place des solutions de mobilités actives, partagées et collectives, comme le covoiturage avec BlaBlaCar Daily, l'autopartage Mouv'nGO ou encore les transports collectifs illyGO.
- Il soutient également les associations qui œuvrent pour une mobilité plus solidaire (Carbur'Péra ou Résol'Ap).

Pour en savoir plus : jechangedemode.fr

Directeur de publication
Stéphane Le Foll

Président
Stéphane Le Foll

Rédaction
MC'Comm
Équipe du Pôle métropolitain
Mobilités Le Mans-Sarthe

Conception
Studio Matchupic

Impression
Galaxy

Crédits photo
Pôle métropolitain
Mobilités Le Mans-Sarthe
Communauté Maine Cœur de Sarthe

La reproduction, même partielle, d'articles ou illustrations parus dans cette brochure est strictement interdite. Ne pas jeter sur la voie publique.

Pôle métropolitain
Mobilités Le Mans-Sarthe
15/17 Rue Gougéard
72000 Le Mans

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Comité syndical du 9 juillet 2025

Le comité syndical du Pôle Métropolitain Mobilités Le Mans-Sarthe a été convoqué le 30 juin 2025 pour la séance du 9 juillet 2025 qui s'est déroulée en présentiel, à CONLIE, au Pôle intercommunal à 17h00.

Le comité syndical du Pôle Métropolitain Mobilités Le Mans-Sarthe régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Stéphane LE FOLL.

Secrétaire de séance : Valérie RADOU, en qualité de secrétaire de séance et Théau DUMOND, co-Directeur, en qualité de secrétaire auxiliaire.

Présents :

Pour le Département : Emmanuel FRANCO.

Pour LMM : Franck BRETEAU, Stéphane LE FOLL, Isabelle LEBALEUR.

Pour la 4CPS : Patrice GUYOMARD, Alain HORPIN, Valérie RADOU.

Pour le GB : Franck FLOQUET, Arnaud MONGELLA, Patrice VERNHETTES.

Pour l'OBB : Dominique COVEMAERKER, Florence FEVRIER.

Pour le SEM : Guy FOURMY, Denis HERRAUX.

Pour MCS : Eric BOURGE, David CHOLLET, Jérôme DELLIERE, Maurice VAVASSEUR.

Pour VDS : Jean-Yves AVIGNON, Elisabeth MOUSSAY, Noël TELLIER, Alain VIOT.

Absents et excusés :

Pour Département : Frédéric BEAUCHEF, Marie-Pierre BROSSET, Dominique LE MENER.

Pour LMM : Anita BUROT, Patrick DESMAZIERES, Damien FLEURY, Joël LE BOLLU, Gilles LEPROUST, Laurent PARIS, Eve SENS.

Pour la 4CPS : Sonia MOINET.

Pour le GB : Brigitte BOUZEAU, Tony FOULON, Martial LATIMIER.

Pour l'OBB : Jean-Claude BIZERAY, Nathalie LEROY DUPREY.

Pour le SEM : Yves-Marie HERVE, Nicolas ROUANET.

Pour MCS : Véronique CANTIN.

Pour VDS : Jean-Marc COYEAUD, Xavier MAZERAT.

OBJET : marché de travaux d'aménagement d'un plateau sis 15 rue Gougeard – 72015 LE MANS**Exposé :**

Pour mémoire par délibération n° 20250128_ en date du 28 janvier 2025, le comité syndical du syndicat mixte du Pôle Métropolitain Mobilités le MANS-SARTHE a décidé d'acquérir un plateau au 2^{ème} étage sis 15 rue Gougeard – 72015 LE MANS afin d'y installer ses services.

A ce titre, par décision n° 20250623_2 en date du 23 juin 2025, au regard de l'estimation des travaux arrêtée à 145 000 € HT, le Président a décidé que la consultation prendrait la forme d'un marché à procédure adaptée (MAPA) avec négociation possible et alloti comme suit :

- Lot 1 : démolition, plafond, sols, cloisons modulaires, peintures,
- Lot 2 : électricité
- Lot 3 : climatisation, VMC, plomberie
- Lot 4 : cloisons sanitaires

Cette dernière a été lancée le 25 juin 2025 et s'est terminée le 7 juillet à 8h00. Y ont répondu 9 entreprises dont :

- 1 entreprise pour le lot 1 ;
- 5 entreprises pour le lot 2 ;
- 3 entreprises pour le lot 3 ;
- 1 entreprise pour le lot 4.

Toutes les candidatures ont été réputées recevables et après analyse des offres, l'ensemble des lots ont été caractérisés comme fructueux et peuvent désormais faire l'objet d'une attribution. Il convient donc que le Président soit autorisé à signer les marchés correspondants.

Proposition

Vu le code de la commande publique,

Vu la décision n° 20250623_2 en date du 23 juin 2025 décidant de la forme du marché,

Vu la consultation lancée sous la forme d'un marché à procédure adaptée (MAPA) avec négociation possible,

Vu la dématérialisation effective de la consultation le 25 juin 2025 et l'insertion presse réalisée dans le Maine-Libre,

Vu la nature des prestations et l'étendue des besoins à satisfaire estimée à 145 000 € HT,

Vu l'échéance de la consultation arrêtée au 7 juillet 2025 à 8h00,

Vu les résultats de la consultation et le rapport d'analyse des offres,

Cet exposé entendu, il vous est proposé :

- **D'ATTRIBUER** les marchés correspondants ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à les signer et leurs éventuels avenants.

Décision :

Conformément au CGCT, notamment son article L. 2121-29 qui dispose que le comité syndical règle par ses délibérations les affaires du syndicat,

Cet exposé entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Le comité syndical,

Envoyé en préfecture le 17/07/2025

Reçu en préfecture le 18/07/2025

Publié le

S²LO

ID : 072-200078426-20250709-20250709P3MS_2-DE

- **ATTRIBUE** les marchés correspondants établis comme suit ;

LOT	SOCIETE	PRIX HT
LOT 1 Démolition, plafond, sols, cloisons modulaires, peintures	BUREAUX ET CLOISONS CONCEPT 72380 JOUE L'ABBE	85 411,28 €
LOT 2 Electricité	SECURITE PROTECT 72380 SAINTE-JAMME-SUR SARTHE	11 073,78 €
LOT 3 Climatisation, VMC, plomberie	ENTREPRISE DESSAIGNE 53640 LE HORPS	26 608,12 €
LOT 4 Cloisons sanitaires	FONTAINE ET FILS 72380 SAINTE-JAMME-SUR SARTHE	2 493,00 €
TOTAL		125 586.18 €

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à les signer et leurs éventuels avenants.

**Le Président,
Stéphane LE FOLL**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Comité syndical du 9 juillet 2025

Collège Autopartage

Le comité syndical du Pôle Métropolitain Mobilités Le Mans-Sarthe a été convoqué le 30 juin 2025 pour la séance du 9 juillet 2025 qui s'est déroulée en présentiel, à CONLIE, au Pôle intercommunal à 17h00.

Le comité syndical du Pôle Métropolitain Mobilités Le Mans-Sarthe régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Stéphane LE FOLL.

Secrétaire de séance : Valérie RADOU, en qualité de secrétaire de séance et Théau DUMOND, co-Directeur, en qualité de secrétaire auxiliaire.

Présents :

Pour LMM : Isabelle LEBALEUR.

Pour la 4CPS : Patrice GUYOMARD, Alain HORPIN.

Pour le GB : Franck FLOQUET, Arnaud MONGELLA.

Pour l'OBB : Dominique COVEMAERKER, Florence FEVRIER.

Pour le SEM : Denis HERRAUX.

Pour MCS : Jérôme DELLIERE.

Pour VDS : Alain VIOT.

Absents et excusés :

Pour LMM : Joël LE BOLLU.

Pour la 4CPS : Néant.

Pour le GB : Néant.

Pour l'OBB : Néant.

Pour le SEM : Nicolas ROUANET.

Pour MCS : Véronique CANTIN.

Pour VDS : Jean-Marc COYEAUD.

RAPPORTEUR : Stéphane LE FOLL

Objet : Attribution du marché de fournitures, pose, installation et supervision de bornes de recharge électrique pour le réseau d'autopartage Mouv'nGO

Exposé :

Dans le cadre de la Stratégie Mobilités 2023-2026, il est prévu de poursuivre le déploiement du service d'autopartage Mouv'nGO sur le ressort territorial du Pôle métropolitain Mobilités Le Mans-Sarthe, en qualité d'Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) locale, et plus particulièrement sur le territoire communautaire de la communauté de communes de la Champagne Conlinoise et du Pays de Sillé (4CPS) en 2025 avec la création de 4 stations.

Réunis en commission restreinte Autopartage Mouv'nGO les 8 avril 2024 et 16 janvier 2025, les élus ont abordé les conditions d'acquisition des matériels par le Pôle métropolitain Mobilités Le Mans-Sarthe pour ces nouvelles stations (bornes de recharge électrique et véhicules électriques). Ils ont également discuté du renouvellement des matériels des stations mises en service depuis 2018 et plus particulièrement des Bornes de Recharge Electrique (BRE), matériel indispensable pour le bon fonctionnement de stations d'autopartage de véhicules électriques. Aussi, a-t-il été convenu de lancer un marché portant sur leur fourniture, la pose, l'installation et éventuellement la maintenance pour la période du 1^{er} août 2025 au 31 décembre 2028.

Pour mémoire, par délibération du comité syndical n° 20250324P3MS_10 en date du 24 mars 2025, Monsieur le Président a été autorisé à lancer une consultation selon les procédures les plus appropriées.

A ce titre, par décision n° 20250505_1 en date du 5 mai 2025, il a décidé que la consultation prendrait la forme d'un marché, de type accord-cadre à bons de commande, formalisé selon la procédure de l'appel d'offres ouvert soumise aux dispositions des articles L2124-2 et R2124-2 du Code de la Commande Publique.

Cette dernière publiée le 7 mai 2025, a pris fin le 5 juin suivant.

Proposition

Vu le code de la commande publique,

Vu la décision n° 20250505_1 en date du 5 mai 2025 décidant de la forme du marché,

Vu la consultation lancée sous la forme de l'appel d'offres ouvert,

Vu la dématérialisation effective de la consultation le 5 mai 2025 et les insertions presse parues le 7 mai suivant dans le BOAMP, le JOUE et la Centrale des Marchés AWS (couplage Web),

Vu la nature des prestations et l'étendue des besoins à satisfaire,

Vu l'échéance de la consultation arrêtée au 5 juin 2025 à 8h00,

Vu les résultats de la consultation, en la réception d'une seule offre de la société CITEOS LE MANS GARCZYNSKI TRAPLOIR,

Vu la décision d'attribution de la Commission d'Appel d'Offre réunie le 16 juin 2025,

Considérant que le montant maximum des bons de commande ne pourra aller au-delà de 350 000 € HT,

Cet exposé entendu, il vous est proposé :

- **D'ATTRIBUER** le marché susvisé à la société CITEOS Le Mans GARCZYNSKI TRAPLOIR ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer le marché de prestations correspondant, relatif à la fourniture, la pose, l'installation et la supervision de bornes de recharge électrique pour le réseau d'autopartage Mouv'nGO sur la période allant du 1^{er} août 2025 au 31 décembre 2028.

Décision :

Conformément au CGCT, notamment son article L. 2121-29 qui dispose que le comité syndical règle par ses délibérations les affaires du syndicat,

Cet exposé entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Le comité syndical,

- **ATTRIBUE** le marché susvisé à la société CITEOS LE MANS GARCZYNSKI TRAPLOIR ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer le marché de prestations correspondant, relatif à la fourniture, la pose, l'installation et la supervision de bornes de recharge électrique pour le réseau d'autopartage Mouv'nGO sur la période allant du 1^{er} août 2025 au 31 décembre 2028.

**Le Président,
Stéphane LE FOLL**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Comité syndical du 9 juillet 2025

Collège Autopartage

Le comité syndical du Pôle Métropolitain Mobilités Le Mans-Sarthe a été convoqué le 30 juin 2025 pour la séance du 9 juillet 2025 qui s'est déroulée en présentiel, à CONLIE, au Pôle intercommunal à 17h00.

Le comité syndical du Pôle Métropolitain Mobilités Le Mans-Sarthe régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Stéphane LE FOLL.

Secrétaire de séance : Valérie RADOU, en qualité de secrétaire de séance et Théau DUMOND, co-Directeur, en qualité de secrétaire auxiliaire.

Présents :

Pour LMM : Isabelle LEBALEUR.

Pour la 4CPS : Patrice GUYOMARD, Alain HORPIN.

Pour le GB : Franck FLOQUET, Arnaud MONGELLA.

Pour l'OBB : Dominique COVEMAERKER, Florence FEVRIER.

Pour le SEM : Denis HERRAUX.

Pour MCS : Jérôme DELLIERE.

Pour VDS : Alain VIOT.

Absents et excusés :

Pour LMM : Joël LE BOLLU.

Pour la 4CPS : Néant.

Pour le GB : Néant.

Pour l'OBB : Néant.

Pour le SEM : Nicolas ROUANET.

Pour MCS : Véronique CANTIN.

Pour VDS : Jean-Marc COYEAUD.

RAPPORTEUR : Denis HERRAUX**Objet : constructions et rénovations des stations d'autopartage Mouv'nGO**

Vu la délibération n° POM20200923_5 du 23 septembre 2020 donnant délégation de fonction à Denis HERRAUX ;

Denis HERRAUX, élu délégué en charge du service d'autopartage Mouv'nGo, donne lecture du rapport suivant :

Exposé :

Depuis le 19 avril 2022, date de l'arrêté préfectoral portant modification des statuts du syndicat mixte du Pôle Métropolitain Mobilités Le Mans-Sarthe (P3MS), ce dernier a la qualité d'Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) sur son ressort territorial pour lequel il exerce la compétence d'organisation de la mobilité.

Dans le cadre de la Stratégie Mobilités 2023-2026, le P3MS a prévu de poursuivre le déploiement du service d'autopartage Mouv'nGO sur son ressort territorial et plus particulièrement sur le territoire communautaire de la 4CPS qui ne dispose pas, à ce jour, de station d'autopartage. Sont concernées les communes suivantes :

- Conlie : 1 station avec 1 borne de recharge et 2 véhicules électriques en autopartage,
- Rouessé-Vassé : 1 station avec 1 borne de recharge et 1 véhicule électrique en autopartage,
- Rouez : 1 station avec 1 borne de recharge et 1 véhicule électrique en autopartage,
- Neuvillalais : 1 station avec 1 borne de recharge et 1 véhicule électrique en autopartage.

Le P3MS a également validé la rénovation des 13 stations d'autopartage déjà en service sur son ressort territorial avec le remplacement des bornes de recharge électrique sur la période allant du 1^{er} août 2025 au 31 décembre 2028.

En tant qu'AOM locale, le syndicat mixte du Pôle métropolitain Mobilités Le Mans-Sarthe portera les opérations à la fois de construction de nouvelles stations d'autopartage et de rénovation des actuelles stations en service, suivra les travaux et en assurera le financement. De même, le syndicat gèrera administrativement les conventions nécessaires au bon déroulement des opérations (conventions d'occupation du domaine public, privé, servitudes, etc.).

Enfin pour mémoire, par délibération n° 20250324P3MS_ 10, le comité syndical a autorisé Monsieur le Président à lancé un marché de fourniture, pose et installation de bornes de recharge électrique faisant l'objet de la précédente délibération et un second marché pour l'acquisition de véhicules électriques

Proposition :

Cet exposé entendu, il vous est proposé :

- **D'AUTORISER** le lancement de l'ensemble des travaux de construction et de rénovation des stations d'autopartage Mouv'nGO situées sur le ressort territorial du Pôle métropolitain Mobilités Le Mans-Sarthe, selon le planning établi sur la période du 1^{er} août 2025 au 31 décembre 2028 et des inscriptions budgétaires annuelles ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer toutes les pièces se rapportant à l'exécution de la présente délibération et nécessaires au bon déroulement des opérations d'aménagement à venir.

Décision :

Conformément au CGCT, notamment son article L. 2121-29 qui dispose que le comité syndical règle par ses délibérations les affaires du syndicat,

Cet exposé entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Le comité syndical,

- **AUTORISE** le lancement de l'ensemble des travaux de construction et de rénovation des stations d'autopartage Mouv'nGO situées sur le ressort territorial du Pôle métropolitain Mobilités Le Mans-Sarthe, selon le planning établi sur la période du 1^{er} août 2025 au 31 décembre 2028 et des inscriptions budgétaires annuelles ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes les pièces se rapportant à l'exécution de la présente délibération et nécessaires au bon déroulement des opérations d'aménagement à venir.



**Le Président,
Stéphane LE FOLL**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Comité syndical du 9 juillet 2025

Collège AOM

Le comité syndical du Pôle Métropolitain Mobilités Le Mans-Sarthe a été convoqué le 30 juin 2025 pour la séance du 9 juillet 2025 qui s'est déroulée en présentiel, à CONLIE, au Pôle intercommunal à 17h00.

Le comité syndical du Pôle Métropolitain Mobilités Le Mans-Sarthe régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Stéphane LE FOLL.

Secrétaire de séance : Valérie RADOU, en qualité de secrétaire de séance et Théau DUMOND, co-Directeur, en qualité de secrétaire auxiliaire.

Présents :

Pour la 4CPS : Patrice GUYOMARD, Valérie RADOU.

Pour l'OBB : Dominique COVEMAERKER, Florence FEVRIER.

Pour le SEM : Guy FOURMY.

Pour MCS : Eric BOURGE, David CHOLLET, Maurice VAVASSEUR.

Pour VDS : Jean-Yves AVIGNON, Noël TELLIER.

Absents et excusés :

Pour la 4CPS : Sonia MOINET.

Pour le GB : Brigitte BOUZEAU, Tony FOULON, Martial LATIMIER.

Pour l'OBB : Nathalie LEROY DUPREY.

Pour le SEM : Yves-Marie HERVE, Nicolas ROUANET.

Pour MCS : Néant.

Pour VDS : Xavier MAZERAT.

RAPPORTEUR : Maurice VAVASSEUR**OBJET : expérimentation d'un vélo bus sur la commune de Cérans-Foulletourte**

Vu la délibération n° 20221019_01P3MS du 19 octobre 2022 donnant délégation de fonction à Maurice VAVASSEUR ;

VU la délibération 20230705P3MS_4A du 29 juin 2023, approuvant la stratégie mobilités du Pôle métropolitain mobilités, actant notamment le développement d'un réseau métropolitain des mobilités actives, et le déploiement des offres de mobilités partagées ;

Monsieur VAVASSEUR, vice-président, en charge des modes actifs et du covoiturage, donnent lecture du rapport suivant :

Exposé :

Dans la continuité des programmes AVELO 1 et AVELO 2 dont ont bénéficié déjà plus de 650 territoires, l'ADEME a lancé en 2023 le troisième programme AVELO.

Ce nouveau programme financé à hauteur de 30 millions d'euros par le dispositif des Certificats d'Economies d'Energie et de 7 millions d'euros sur le budget ADEME, s'inscrit dans la dynamique du second plan vélo et marche 2023 – 2027.

Ce programme AVELO 3 vise à soutenir 350 nouveaux territoires, dont 50 Départements et Régions, avec l'ambition affichée de faire du vélo un réel moyen de transport dans les déplacements du quotidien, sur l'ensemble du territoire, dès le plus jeune âge et tout au long de la vie. Son objectif est d'accompagner toujours plus de territoires peu et moyennement denses dans la définition et le déploiement de leur politique cyclable afin de faire du vélo un mode de déplacement du quotidien accessible au plus grand nombre sur tout le territoire national.

Il est précisé que ce programme peut entrer dans le plan d'actions des modes actifs du syndicat mixte du Pôle métropolitain Mobilités Le Mans-Sarthe d'autant plus que la commune de Cérans-Foulletourte a engagé une réflexion autour de l'apaisement des abords de l'école publique Camille Souchu et du Collège Pierre Bellon, sensibilisé les scolaires et parents d'élèves à la pratique du vélo et testé pendant une semaine un vélo bus comme ramassage scolaire.

A ce titre, la commune de Cérans-Foulletourte a sollicité une participation financière à la prise en charge des coûts d'équipement d'un vélo bus afin de l'expérimenter sur l'année scolaire 2025-2026.

Proposition :

Considérant les services vélos à développer sur le territoire du syndicat mixte du Pôle métropolitain Mobilité Le Mans-Sarthe afin d'encourager la pratique cyclable dans les villes moyennes et plus rurales,

Cet exposé entendu, il vous est proposé :

- **D'ACCOMPAGNER** cette expérimentation par l'acquisition d'un vélo bus ;
- **DE METTRE A DISPOSITION** de la commune de Cérans-Foulletourte le vélo bus dans les conditions générales suivantes :
 - ✓ Le syndicat mixte du Pôle métropolitain Mobilité Le Mans-Sarthe met à disposition gracieusement, par voie de convention, sur la période scolaire 2025-2026, le vélo bus à la commune de Cérans-Foulletourte, dans le cadre de son travail sur l'apaisement des abords de l'école et du collège,
 - ✓ La commune bénéficiaire de Cérans-Foulletourte prend à sa charge, la gestion, l'assurance, la maintenance, l'entretien de l'équipement,
- **D'APPROUVER** le projet de convention de mise à disposition annexé à la présente délibération ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer ladite convention et tous documents permettant de mener à la présente opération.

Décision :

Conformément au CGCT, notamment son article L. 2121-29 qui dispose que le comité syndical règle par ses délibérations les affaires du syndicat,

Cet exposé entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Le comité syndical,

- **DÉCIDE D'ACCOMPAGNER** cette expérimentation par l'acquisition d'un vélo bus ;
- **DE METTRE A DISPOSITION** de la commune de Cérans-Foulletourte le vélo bus dans les conditions générales suivantes :
 - ✓ Le syndicat mixte du Pôle métropolitain Mobilité Le Mans-Sarthe met à disposition gracieusement, par voie de convention, sur la période scolaire 2025-2026, le vélo bus à la commune de Cérans-Foulletourte, dans le cadre de son travail sur l'apaisement des abords de l'école et du collège,
 - ✓ La commune bénéficiaire de Cérans-Foulletourte prend à sa charge, la gestion, l'assurance, la maintenance, l'entretien de l'équipement,
- **D'APPROUVER** le projet de convention de mise à disposition annexé à la présente délibération ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer ladite convention et tous documents permettant de mener à la présente opération.



**Le Président,
Stéphane LE FOLL**

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION ENTRE LE SYNDICAT MIXTE DU POLE METROPOLITAIN LE MANS-SARTHE ET LA COMMUNE DE CERANS-FOULLETOURTE

Entre d'une part,

Le syndicat mixte du Pôle métropolitain Mobilités le Mans-Sarthe sis 15 rue Gougeard - 72000 Le Mans, représentée par son Président, Stéphane LE FOLL, dûment habilité par délibération n° xxx en date du 9 juillet 2025,

ci-après dénommée « P3MS »

Et d'autre part,

La commune de Cérans-Foulletourte sise Mairie, 1 Place Pierre Belon - 72330 Cérans-Foulletourte, représentée par son Maire, Elisabeth MOUSSAY, dûment habilitée par délibération n° xxx en date du xxxx 2025,

ci-après dénommé « le bénéficiaire »,

Préambule

La commune de Cérans-Foulletourte a engagé une réflexion autour de l'apaisement des abords de l'école publique Camille Souchu et du Collège Pierre Bellon via la sensibilisation des scolaires et parents d'élèves à la pratique du vélo. Aussi a-t-elle testé sur une période d'une semaine un vélo-bus comme moyen de transport scolaire et organisée des animations vélo grand public, une concertation, etc.

La commune souhaite poursuivre son projet d'apaisement des abords des établissements scolaire et sollicite le Pôle Métropolitain pour la mise à disposition et l'expérimentation d'un vélo-bus sur l'année scolaire 2025-2026.

Le Pôle métropolitain Mobilités le Mans-Sarthe, Autorité Organisatrice de la Mobilité, initie une politique de développement des modes actifs sur son territoire, avec 3 axes à développer conjointement : l'aménagement du territoire, les services vélo, un plan d'animation et de communication. L'ADEME, via son programme AVELO3 finance le plan d'actions Modes Actifs du P3MS. La volonté du P3MS est de soutenir l'initiative de la commune de Cérans Foulletourte en coordination avec la Communauté de Communes Val de Sarthe, en prenant en charge les coûts d'équipement et en le mettant à disposition. Cette expérimentation serait ensuite évaluée et les résultats partagés.

IL EST CONVENU CE QUI SUIV

Article 1 : Objet de la Convention

La présente convention a pour objet la mise à disposition gratuite par le P3MS d'un vélo-bus pour le transport et les déplacements d'enfants de la commune bénéficiaire, notamment pour rejoindre l'école. D'autres usages, tests et démonstrations de l'équipement pourront être initiés par le bénéficiaire et le P3MS en commun accord.

Article 2 : Propriété de l'équipement

Le P3MS reste propriétaire du vélo-bus.

Toutefois, le bénéficiaire en assure la gestion, la maintenance et la coordination de son usage.

Article 3 : Durée de la mise à disposition

La mise à disposition est consentie pour une durée d'un an à compter de la date de signature de la présente convention par l'ensemble des parties.

Elle pourra être renouvelée une fois par accord tacite reconduction si aucune des parties ne fait part de son non-renouvellement 1 mois avant l'échéance de la présente convention.

Article 4 : Matériel mis à disposition

Le matériel mis à disposition comprend le vélo-bus, ses accessoires et plus précisément :

- Le vélo-bus, motorisé et sa batterie.
- Les protections de pluie latérales et arrière.

Article 5 : Obligations du bénéficiaire

Le bénéficiaire s'engage à :

- Respecter les consignes d'utilisation et d'entretien de l'équipement et de ses accessoires.
- Assurer la gestion quotidienne du vélo-bus.
- Assurer et prendre en charge financièrement l'entretien et la maintenance de l'équipement et de ses accessoires.
- A maintenir le véhicule mis à disposition en bon état.
- Informer la Communauté de Communes en cas d'accident ou problème technique.

Article 6 : Assurances

Le bénéficiaire souscrit une police d'assurance tout risque pour le véhicule. Une copie de la police d'assurance sera transmise annuellement au P3MS.

La valeur d'acquisition de l'équipement est de 19 920 € HT.

Article 7 : État des lieux

Etat des lieux d'arrivée :

Le bénéficiaire réceptionnera le vélo-bus. Afin d'éviter tout problème et de garantir une qualité de service après-vente optimale, le bénéficiaire déballera et vérifiera l'état de l'équipement en présence du livreur, avant de signer le reçu de livraison. Si le livreur ne peut pas attendre la fin du déballage et de l'inspection du colis, le bénéficiaire écrira en toutes lettres sur le bordereau de livraison « le livreur n'a pas souhaité assister au déballage pour vérification » ou indiquer de manière précise le motif de la prise de réserves (ex : colis écrasé, colis mouillé, reçu 2 colis sur 3, etc.). Le bon de livraison avec ou sans réserve devra être transmis sans délai à P3MS afin que ce dernier, sous deux jours ouvrés, l'envoi par lettre recommandée avec AR au transporteur avec une copie au fournisseur.

Un état des lieux de fin de mise à disposition :

Un état des lieux de fin de mise à disposition aura lieu à l'échéance de la convention. Le bénéficiaire s'engage à restituer le véhicule dans un état d'usure normale. Toute dégradation du véhicule due à un accident, ou un mauvais usage du véhicule sera prise en charge par le bénéficiaire.

Article 8 : Évaluation du partenariat

Pendant l'expérimentation, des échanges réguliers entre les parties permettront de suivre et de piloter l'expérimentation. A ce titre, un bilan intermédiaire sera fait en janvier, puis un bilan en juillet.

Afin de permettre la reproductibilité de l'expérimentation, le bilan comprendra (liste non exhaustive) :

- Une évaluation technique d'usage de l'équipement et ses accessoires.
- Une présentation de l'organisation mise en place pour l'utilisation (tournée, mobilisation et animation des parents bénévoles, modalités d'entretien, etc.).
- Des retours d'utilisateurs.

avec pour chaque thème, l'identification des points forts et faibles, des pistes d'amélioration et conseils.

Article 9 : Résiliation

La présente convention peut être résiliée par l'une ou l'autre des parties en cas de non-respect des obligations de la présente convention, avec un préavis de 3 mois.

Article 10 : Litiges

En cas de litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention, les parties s'efforceront de trouver une solution amiable. À défaut, le litige sera soumis au tribunal administratif de Nantes.

Fait au Mans, le

Le Maire
De Cérans Foulletourte

Elisabeth Moussay

Le Président du syndicat mixte du
Pôle métropolitain Mobilités le Mans-Sarthe

Stéphane Le Foll

OPERATION FINANCEE PAR

Soutenu par



Projet réalisé avec le soutien technique et financier de l'ADEME dans le cadre du programme CEE AVELO 3

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Comité syndical du 9 juillet 2025

Collège AOM

Le comité syndical du Pôle Métropolitain Mobilités Le Mans-Sarthe a été convoqué le 30 juin 2025 pour la séance du 9 juillet 2025 qui s'est déroulée en présentiel, à CONLIE, au Pôle intercommunal à 17h00.

Le comité syndical du Pôle Métropolitain Mobilités Le Mans-Sarthe régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Stéphane LE FOLL.

Secrétaire de séance : Valérie RADOU, en qualité de secrétaire de séance et Théau DUMOND, co-Directeur, en qualité de secrétaire auxiliaire.

Présents :

Pour la 4CPS : Patrice GUYOMARD, Valérie RADOU.

Pour l'OBB : Dominique COVEMAERKER, Florence FEVRIER.

Pour le SEM : Guy FOURMY.

Pour MCS : Eric BOURGE, David CHOLLET, Maurice VAVASSEUR.

Pour VDS : Jean-Yves AVIGNON, Noël TELLIER.

Absents et excusés :

Pour la 4CPS : Sonia MOINET.

Pour le GB : Brigitte BOUZEAU, Tony FOULON, Martial LATIMIER.

Pour l'OBB : Nathalie LEROY DUPREY.

Pour le SEM : Yves-Marie HERVE, Nicolas ROUANET.

Pour MCS : Néant.

Pour VDS : Xavier MAZERAT.

RAPPORTEUR : Maurice VAVASSEUR**OBJET : Plan d'actions des modes actifs et son financement**

Vu la délibération n° 20221019_01P3MS du 19 octobre 2022 donnant délégation de fonction à Maurice VAVASSEUR ;

Monsieur VAVASSEUR, vice-président, en charge des modes actifs et du covoiturage, donnent lecture du rapport suivant :

Exposé :

Pour mémoire, par délibération 20230705P3MS_4A du 29 juin 2023, le comité syndical a approuvé la stratégie mobilités du Pôle métropolitain mobilités, actant notamment le développement d'un réseau métropolitain des mobilités actives, et le déploiement des offres de mobilités partagées.

En outre, le Pôle métropolitain s'est doté d'une ingénierie dédiée aux modes actifs via le recrutement d'un chargé d'opération et de projet aménagements et mobilités actives depuis le 17 mars dernier.

Enfin, il est précisé que le plan d'actions modes actifs peut être soutenu financièrement par le programme AVELO3, cité précédemment et du fonds vert PCAET.

Proposition :

Considérant les services vélos à développer sur le territoire du syndicat mixte du Pôle métropolitain Mobilité Le Mans-Sarthe afin d'encourager la pratique cyclable dans les villes moyennes et plus rurales, et notamment un service de location longue durée de vélo et l'expérimentation d'un vélo bus,

Considérant les financements possibles de l'Etat en la matière,

Cet exposé entendu, il vous est proposé :

- **D'APPROUVER** le projet du plan d'actions modes actifs susvisés ;
- **D'APPROUVER** leur coût estimé à 291 284.16 € ;
- **D'APPROUVER** le plan de financement prévisionnel suivant :

DÉPENSES		RECETTES		
Nature de la dépense	Montant en € HT	Nature de la recette	Montant en €	%
Lancement et développement d'un service de location de vélos	269 856.86 €	ADEME - AVELO 3	50 000.00 €	17%
Acquisition d'un vélo-bus	21 427.30 €	Etat - Fonds Vert PCAET	145 642.08 €	50%
		Autofinancement	95 642.08 €	33%
TOTAL	291 284.16 €	TOTAL	291 284.16 €	100%

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à présenter les demandes de subvention au titre d'AVELO 3 et du fonds vert PCAET ;
- **DE S'ENGAGER**, en cas de versement d'une des subventions prévues à un montant inférieur, à prendre en charge sur le budget le montant nécessaire, afin d'assurer le financement de l'opération ;
- **DE DIRE** que cette opération sera inscrite au budget primitif de l'année 2025 et suivantes ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tous les documents permettant de mener à bien ladite opération.

Décision :

Conformément au CGCT, notamment son article L. 2121-29 qui dispose que le conseil syndical règle par ses délibérations les affaires du syndicat,

Cet exposé entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Le comité syndical,

- **APPROUVE** le projet du plan d'actions modes actifs susvisés ;
- **APPROUVE** leur coût estimé à 291 284.16 € ;
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel suivant :

DÉPENSES		RECETTES		
Nature de la dépense	Montant en € HT	Nature de la recette	Montant en €	%
Lancement et développement d'un service de location de vélos	269 856.86 €	ADEME - AVELO 3	50 000.00 €	17%
Acquisition d'un vélo-bus	21 427.30 €	Etat - Fonds Vert PCAET	145 642.08 €	50%
		Autofinancement	95 642.08 €	33%
TOTAL	291 284.16 €	TOTAL	291 284.16 €	100%

- **AUTORISE** Monsieur le Président à présenter les demandes de subvention au titre d'AVELO 3 et du fonds vert PCAET ;
- **S'ENGAGE**, en cas de versement d'une des subventions prévues à un montant inférieur, à prendre en charge sur le budget le montant nécessaire, afin d'assurer le financement de l'opération ;
- **DIT** que cette opération sera inscrite au budget primitif de l'année 2025 et suivantes ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les documents permettant de mener à bien ladite opération.



Le Président,
Stéphane LE FOLL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Comité syndical du 9 juillet 2025

Collège AOM

Le comité syndical du Pôle Métropolitain Mobilités Le Mans-Sarthe a été convoqué le 30 juin 2025 pour la séance du 9 juillet 2025 qui s'est déroulée en présentiel, à CONLIE, au Pôle intercommunal à 17h00.

Le comité syndical du Pôle Métropolitain Mobilités Le Mans-Sarthe régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Stéphane LE FOLL.

Secrétaire de séance : Valérie RADOU, en qualité de secrétaire de séance et Théau DUMOND, co-Directeur, en qualité de secrétaire auxiliaire.

Présents :

Pour la 4CPS : Patrice GUYOMARD, Valérie RADOU.

Pour l'OBB : Dominique COVEMAERKER, Florence FEVRIER.

Pour le SEM : Guy FOURMY.

Pour MCS : Eric BOURGE, David CHOLLET, Maurice VAVASSEUR.

Pour VDS : Jean-Yves AVIGNON, Noël TELLIER.

Absents et excusés :

Pour la 4CPS : Sonia MOINET.

Pour le GB : Brigitte BOUZEAU, Tony FOULON, Martial LATIMIER.

Pour l'OBB : Nathalie LEROY DUPREY.

Pour le SEM : Yves-Marie HERVE, Nicolas ROUANET.

Pour MCS : Néant.

Pour VDS : Xavier MAZERAT.

RAPPORTEURS : Maurice VAVASSEUR**Objet : Actualisation de la gamme tarifaire IllyGO au 1^{er} septembre 2025**

Vu la délibération n° 20221019_01P3MS du 19 octobre 2022 donnant délégation de fonction à Nicolas ROUANET ;

Nicolas ROUANET, vice-président en charge des offres opérationnelles et transports collectifs, donne lecture du rapport suivant :

Exposé :

Au 1^{er} juillet 2025, une augmentation de la grille tarifaire de 10 % du réseau interurbain de cars Aléop a été appliquée. De fait en application de l'article 7.2 de la convention de délégation citée en objet, la gamme tarifaire du réseau de transport collectif doit être actualisée. Les titres de transport concernés sont les suivants :

- Tarification Bleue – Ticket unitaire : passage à 2,60 € au lieu de 2,40 €,
- Tarification Bleue – Carnet 10 tickets : passage à 20,50 € au lieu de 18,60 €.

La grille tarifaire du réseau IllyGO sera actualisée à compter du 1^{er} septembre 2025.

Par ailleurs, le bureau syndical du Pôle métropolitain, réuni le 24 juin 2025, a émis un avis favorable sur l'organisation de deux opérations promotionnelles de l'ensemble du réseau de transport collectif IllyGO (« vos trajets offerts / sans frais »), la première tout au long du mois de septembre 2025 et la seconde tout au long du mois de septembre 2026. Ces opérations visent à la fois à :

- Encourager le report modal des habitants en septembre au moment où les habitudes de transport pour les trajets pendulaires se décident pour l'ensemble de l'année jusqu'aux prochaines vacances d'été,
- Mieux communiquer sur les conditions d'utilisation du service IllyGO,
- Faire découvrir l'ensemble de ces lignes de transport collectif aux habitants.

Au préalable, la Région des Pays de la Loire a émis un avis favorable pour ce type d'opération après sollicitation par courrier de Monsieur Roch BRANCOUR, vice-président en charge des transports du Conseil Régional des Pays de la Loire, le 3 juin 2025.

Proposition :

Vu la délibération n° 20241014P3MS_3 du 14 octobre 2024 entérinant la gamme tarifaire IllyGO pour la période allant du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2027,

Vu la convention de délégation relative à la gestion d'un service public de transport régulier et d'usage des points d'arrêt de transport Aléop de la Région des Pays de la Loire en date du 12 décembre 2024,

Cet exposé entendu, il vous est proposé :

- **D'ENTERINER** les modifications de la gamme tarifaire IllyGO 2025-2027 dont la mise en application est prévue le 1^{er} septembre 2025,
- **D'AUTORISER** les opérations promotionnelles du réseau IllyGO au cours des mois de septembre 2025 et 2026,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer toutes les pièces se rapportant à l'exécution de la présente délibération et nécessaires au bon déroulement des démarches.

Décision :

Conformément au CGCT, notamment son article L. 2121-29 qui dispose que le comité syndical règle par ses délibérations les affaires du syndicat,

Cet exposé entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Le comité syndical,

Envoyé en préfecture le 17/07/2025

Reçu en préfecture le 18/07/2025

Publié le

S²LO

ID : 072-200078426-20250709-20250709P3MS_7-DE

- **ENTERINE** les modifications de la gamme tarifaire IllyGO 2025-2026, dont la mise en application est prévue le 1^{er} septembre 2025,
- **AUTORISE** les opérations promotionnelles du réseau IllyGO au cours des mois de septembre 2025 et 2026,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes les pièces se rapportant à l'exécution de la présente délibération et nécessaires au bon déroulement des démarches.



Le Président,
Stéphane LE FOLL